

Projet de textes argumentatifs  
du Réseau In-Terre-Actif

CAHIER DE PRÉPARATION

La privatisation de l'eau



Pour ou contre ?

LE RÉSEAU  
**IN-TERRE-  
ACTIF**  
IN-TERRE-ACTIF.COM

# Présentation du projet

Ce projet est organisé par le Réseau In-Terre-Actif, secteur jeunesse du Comité de solidarité/Trois-Rivières. L'objectif de ce projet de rédaction est double. Il vise à la fois à te préparer en vue de l'épreuve unique de français que vous aurez à vivre à la fin du secondaire mais également à te permettre de te renseigner, de t'interroger et de t'exprimer par l'entremise d'un texte argumentatif « style lettre ouverte » sur un enjeu social d'actualité : La privatisation de l'eau.

À partir des textes suivants, laisse libre court à tes plus grandes réflexions et tente de convaincre avec ton meilleur argumentaire... La privatisation de l'eau, une bonne ou mauvaise solution ?

# Cahier de préparation



- 2 **PRÉSENTATION DU PROJET**
- 3 **TABLE DES MATIÈRES**
- 4-5 **LA PRIVATISATION DE L'EAU : EST-CE QUE ÇA FONCTIONNE ?**  
*[REVUE ÉLECTRONIQUE LES 7 DU QUÉBEC, JANVIER 2013]*
- 6 à 8 **LES PARTENARIATS DANS LE SECTEUR DE L'EAU :  
LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE**  
*[PETER BORKEY, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE, MARS 2003]*
- 9-10 **LA PRIVATISATION DE L'EAU EST UNE VIOLATION  
DES DROITS DE L'HOMME**  
*[PAR CENTRE EUROPE—TIERS-MONDE, JANVIER 2010]*
- 11 à 13 **PRIVATISATION ET EAU**  
*[CLUB 2/3, OXFAM-QUÉBEC, 2011]*
- 14 **GLOSSAIRE**
- 15 **RÉFÉRENCES**
- 16 **FEUILLE DE NOTES**

# La privatisation de l'eau : est-ce que ça fonctionne ?

[Revue électronique Les 7 du Québec, Janvier 2013]



**Les exemples de privatisation ratée sont régulièrement avancés par les détracteurs de la privatisation de l'eau. Pourtant, dans un cadre favorable à la concurrence et à la libre-entreprises, elle est bénéfique à l'économie et aux consommateurs.**

Selon Fredrik Segerfeldt, il y a environ 1,1 milliard de personnes qui n'ont pas accès à de l'eau potable à travers le monde. Cette pénurie causerait environ 12 millions de morts annuellement. Comme l'eau est essentielle à l'agriculture, les pénuries d'eau engendrent aussi des pénuries de nourriture, ce qui cause la malnutrition. Dans certaines régions du monde, des gens (souvent femmes et enfants) passent une bonne partie de leur journée à quérir et transporter de l'eau, marchant plusieurs kilomètres, ce qui les empêche de travailler et/ou d'aller à l'école. Souvent, les pauvres qui n'ont pas accès au réseau d'aqueduc achètent leur eau de vendeurs informels itinérants et paient beaucoup plus cher. Par exemple, à Port-au-Prince, l'eau coûte environ \$1 par mètre cube sur le réseau, alors que les vendeurs informels la vendent \$10 par mètre cube.

Non seulement ils paient plus cher pour leur eau, mais en plus ils perdent de précieux revenus de travail à chaque jour à la transporter : un coût très élevé. Cette situation les enchaîne à un état de pauvreté récurrent. Donc, ces gens manquent d'eau parce qu'ils sont pauvres et sont pauvres parce qu'ils manquent d'eau : un véritable cercle vicieux.

Pourtant, à chaque année, il tombe 113.000 kilomètres cubes d'eau sur la terre, desquels 72.000 km<sup>3</sup> s'évaporent à nouveau, ce qui en laisse 41.000 km<sup>3</sup>, ce qui équivaut à 19.000 litres par personne par jour. Au Cambodge, au Rwanda et en Haïti, seulement 32%, 41% et 46% respectivement de la population ont accès à l'eau potable même si ces pays ont plus de précipitations annuellement que l'Australie, où 100% de la population a accès au réseau d'aqueduc. La ville

où il y a le plus de précipitations au monde, soit Cherrapunji en Inde, fait constamment face à des pénuries d'eau potable.

Donc, il y a amplement d'eau potable sur la terre, le problème n'est pas là, mais réside plutôt dans l'accessibilité, le transport et la distribution de cette eau aux gens. Cela requière des infrastructures, lesquelles nécessitent des investissements pour être construites, lesquels nécessitent l'accumulation de capital. Or, le contexte institutionnel de ces pays ne favorise pas l'épargne et l'investissement. Dans la plupart des pays, les aqueducs appartiennent à des gouvernements et sont opérés par des gouvernements, lesquels ont démontré une bien piètre performance dans ce rôle. Par ailleurs, dans les pays pauvres qui souffrent de pénuries d'eau, le gouvernement ne dispose pas de suffisamment de capital pour garantir l'accès à l'eau, d'abord parce qu'il n'y a pas suffisamment de richesse à taxer et ensuite parce que l'argent des taxes est dilapidé en bureaucratie et en corruption. Le résultat est un sous-investissement chronique dans les infrastructure, ce qui laisse des millions de gens sans accès au réseau.

## **Quelle est la solution à ce grave problème ?**

La privatisation des aqueducs est généralement associée à une hausse des tarifs. Après des années de sous-investissement par le gouvernement, c'est le prix à payer pour obtenir le capital nécessaire à financer les investissements dans le réseau, pour améliorer la qualité de l'eau, sa quantité ainsi que d'augmenter le nombre de foyers qui y ont accès. On remarque que dans la plupart des régions, les tarifs d'aqueduc sont beaucoup trop bas, ce qui équivaut à

une subvention pour les grands consommateurs d'eau et les mieux nantis, sur le dos des pauvres qui n'ont pas du tout accès au réseau, et des contribuables qui absorbent les pertes des sociétés d'aqueduc. En moyenne, les gens qui n'ont pas accès au réseau d'aqueduc paient 12 fois le tarif pour leur eau. Pour eux, même après l'augmentation du tarif post-privatisation, cette eau provenant de leur nouvel accès au réseau d'aqueduc est une véritable aubaine ! Comment s'assurer que les plus pauvres puissent obtenir assez d'eau pour survivre ? Le meilleur moyen consiste simplement à leur octroyer des coupons leur donnant accès à une quantité d'eau minimale, plutôt que de forcer les tarifs à la baisse auprès de la société d'aqueduc. On conserve ainsi l'incitatif à investir dans le réseau.

## **Qu'est-ce qu'une privatisation ?**

En fait, ce mot a été utilisé à tort et à travers à chaque fois qu'une entreprise privée a été impliquée de près ou de loin avec la distribution d'eau. Plusieurs « privatisations » ont été mal ficelées et n'ont été que des mascarades de beaux principes non-appliqués. En réalité, il n'existe à peu près pas d'exemple de véritable privatisation dérèglementée des actifs d'une société d'aqueduc. En fait, on retrouve cinq niveaux d'implication du secteur privé :

- 1.** Un simple contrat de service, en vertu duquel une entreprise privée veille à l'entretien du réseau.
- 2.** Un contrat d'opération, selon lequel une entreprise privée opère le réseau sans toutefois en être propriétaire.
- 3.** Un bail, qui résulte en ce que l'entreprise privée loue les infrastructures pendant une période déterminée et finie.
- 4.** Une concession, qui similaire à un bail annexé de cibles à atteindre concernant le tarif, le nombre de foyers connectés, la quantité d'eau produite, la qualité de l'eau produite, etc.

**5.** La possession complète et définitive des infrastructures, assortie d'une réglementation par les autorités gouvernementales.

La méthode ayant donné de bons résultats est la numéro 4. Dans ce contexte, les profits des entreprises d'aqueduc privées dépendent de leur capacité à relier le plus de gens possible au réseau d'aqueduc, à réduire les coûts au minimum et à éliminer les fuites. Quant aux tarifs, ceux-ci peuvent être réglés et les fournisseurs peuvent être mis en concurrence. Dans le monde, il y a au moins neuf multinationales impliquées dans la gestion des aqueducs et beaucoup d'entreprises locales. À Manille seulement, une cinquantaine d'entreprise ont répondu à l'appel d'offre pour la privatisation. Il n'y a donc pas d'oligopole dans cette industrie.

Cependant, il faut faire attention de ne pas simplement convertir un monopole public en monopole privé, structuré de façon à ce que l'entreprise se retrouve à viser la satisfaction des politiciens plutôt que celle des consommateurs finaux. [...]

### Autres exemples

Au Chili, au début des années 1980, le gouvernement a octroyé des droits de propriété sur de l'eau à des fermiers, des entreprises et des municipalités. Ces droits pouvaient être transigés sur un libre-marché. Résultat : l'offre d'eau y a augmenté plus vite que dans n'importe quel autre pays. Avant cette époque, seulement 27% des Chiliens avait accès à l'eau potable dans les régions rurales et 63% dans les régions urbaines; alors que de nos jours c'est 94% et 99% respectivement, soit les pourcentages les plus élevés de toutes les nations de la catégorie de revenu moyen. [...]

Aux États-Unis, les privatisations d'aqueducs mènent en moyenne à des économies de coûts de 20% à 50%. À Jersey City, le service d'aqueduc était médiocre. L'eau goûtait mauvais et échouait parfois les tests de potabilité. Les fonctionnaires en charge affirmaient qu'ils ne pouvaient rien faire sauf si les tarifs étaient augmentés pour inves-

tir dans le réseau. C'est alors que le maire a décidé de sous-traiter le service d'aqueduc à des entreprises privées. En quelques mois, l'entreprise qui a remporté le contrat a réparé le réseau. L'eau de Jersey City rencontre maintenant les standards les plus élevés et la municipalité économise \$35 million en dépenses annuellement. [...]

En 1989, Margaret Thatcher a vendu 10 réseaux d'aqueducs en les inscrivant à la bourse en Angleterre. Ces réseaux perdaient plus du quart de leur eau en fuites et presque le tiers des zones couvertes ne rencontraient pas les standards de potabilité. Suite à la privatisation, les entreprises ont investi 3.5 milliards de livres par année dans les infrastructures. La qualité de l'eau s'est grandement amélioré et atteint maintenant les standards européens. Les tarifs ont augmenté de 21% en dollars constants entre 1989 et 2005, mais ils avaient augmenté de 22% durant les 7 an-



nées précédant la privatisation. Une chose qui a changé est l'imputabilité des entreprises d'aqueduc, qui doivent dorénavant payer des amendes lorsqu'elles endommagent l'environnement ou lorsqu'il y a des pannes, ce qui n'était pas le cas lorsque les réseaux étaient publics. Les aqueducs Anglais livrent maintenant une meilleure performance que ceux d'Écosse et d'Irlande qui demeurent sous l'égide des gouvernements, et ce à moindre coût.

Au Canada, les exemples sont plus limités, mais le meilleur est sans doute Moncton,

au Nouveau-Brunswick. Dans les années 1990, la ville souffrait d'une qualité d'eau médiocre. Entre les périodes où l'eau devait être bouillie, la ville utilisait des camions citerne pour transporter de l'eau d'une autre ville. En 1998, la ville a signé une entente de privatisation avec USF Canada. L'entreprise a construit une nouvelle usine de filtration pour \$23 millions, soit \$8 à \$10 millions de moins que ce qui avait été estimé par l'aqueduc public. Depuis, Moncton économise \$14 à \$17 millions par année en coûts de capital et d'opération. L'eau rencontre maintenant les standards de potabilité.

Malheureusement, au Canada, le mouvement anti-privatisation (mené par les syndicats) est très puissant et a réussi à effrayer le public de sorte que très peu de privatisations ont été envisagées. Pourtant, à Montréal, la ville perd presque la moitié de son eau par les fuites et les coûts d'opération y sont exorbitants. Mais personne ne se scandalise de l'échec du public...

### Conclusion

Même si nous n'entendons parler que des exemples de privatisation qui auraient supposément mal fonctionné, il y a pourtant beaucoup plus d'exemples de privatisation qui ont bien tourné. Des projets de privatisation financés par la Banque Mondiale, seulement 4% ont été un échec menant à la résiliation du contrat. Ceci dit, les exemples de Cochabamba, Manille et Djakarta nous indiquent les voies à ne pas suivre et les erreurs à éviter. Par ailleurs, il semblerait que l'implication des firmes Suez et Bechtel mène souvent à de mauvais résultats (celles-ci sont spécialistes de la connivence politique).

Le problème le plus fréquent n'est pas que les tarifs d'eau sont trop élevés, mais bien qu'ils ne le sont pas assez lorsque l'aqueduc est public, ce qui incite au gaspillage et au sous-investissement. Ce qui importe n'est pas d'avoir un tarif excessivement bas, mais plutôt d'investir pour étendre le réseau au plus grand nombre de foyers possible dans un contexte institutionnel favorable.

# Les partenariats dans le secteur de l'eau : la recherche d'un équilibre

Peter Borkey

[Direction de l'environnement à l'OCDE, Mars2003]

***Sans un minimum d'implication du secteur privé, il ne sera pas aisé d'améliorer l'accès à l'eau potable ; sans parler de la réduction de moitié du nombre d'hommes et de femmes qui en sont, aujourd'hui, privées. Le défi à relever dépasse ainsi la simple recherche d'investisseurs.***

Les principaux arguments en faveur du recours au secteur privé dans le domaine de l'eau sont simples : il convient d'y faire appel pour développer l'investissement et accroître l'efficacité tout en diminuant le coût pour le secteur public. En effet, de nombreuses villes, situées en particulier dans les pays en développement, doivent de manière urgente enrayer la dégradation de leurs infrastructures, promouvoir une utilisation efficiente et durable de l'eau et créer des recettes pour réaliser les investissements nécessaires. Mais l'eau étant un bien essentiel et la population ayant besoin d'assurance quant à la sécurité et à l'accès de l'eau, quelles sont les limites acceptables à la participation du secteur privé ? Tout d'abord, malgré l'augmentation de cette participation dans le monde au cours des 10 dernières années, force est de constater que les opérateurs privés n'approvisionnent encore qu'un peu plus de 5 % de la popula-

tion mondiale en eau potable. Et si cette participation peut prendre différentes formes (du financement partiel de l'investissement jusqu'à l'exercice d'un rôle opérationnel majeur), elle se limite, fréquemment, à la gestion de certains services tandis que la propriété du réseau demeure publique.

Telle est la situation générale dans la zone OCDE, même si le rôle de régulateur des pouvoirs publics a progressivement pris plus d'importance par rapport à leur rôle de distributeur. Concrètement, tous les cas de figure se rencontrent, depuis l'engagement partiel du secteur privé (que l'on observe dans la plupart des pays de l'OCDE) jusqu'à la privatisation totale du système. En France, par exemple, les réseaux de distribution sont sous contrôle public tandis que les deux secteurs, public et privé, participent à la gestion et que les municipalités assument le rôle de régula-

teur économique. Au Royaume-Uni, en revanche, les réseaux et la gestion sont privatisés tandis qu'un organisme indépendant (Ofwat) assure la régulation économique. Enfin, aux États-Unis, le régime de propriété des réseaux est mixte. Dernière observation : même lorsque le réseau est essentiellement public, la création d'entreprises « parapubliques » ou publiques, dotées d'une large autonomie institutionnelle et financière, devient une pratique courante. Si chaque formule a ses avantages et ses inconvénients, il est néanmoins possible de dégager un dénominateur commun : les autorités publiques demeurent responsables de la définition et du contrôle des normes de performance. Plus concrètement, elles doivent veiller de très près à la fourniture, à l'entretien et à la stricte réglementation des services d'eau dont le caractère de monopole naturel est généralement admis. Cependant, si le secteur public conserve, en général, la propriété des réseaux de distribution, les opérateurs privés participent à la gestion. Par ailleurs, plusieurs gouvernements s'efforcent de créer un environnement opérationnel permettant une plus grande implication de la société civile. Cette participation n'aurait



naturellement pas de raison d'être si le secteur public était parfaitement efficace et disposait de ressources financières abondantes.

[...] La formule du partenariat (public-privé) vise à compenser ces lacunes en permettant à chaque partie de se concentrer sur l'activité qu'elle maîtrise le mieux. Le partenariat idéal consiste à mettre en place une structure publique, légère et efficace, dont la mission serait de veiller de près sur un marché géré par des entreprises responsables et transparentes, qui se caractérisent par leurs bonnes pratiques, leurs compétences scientifiques et leur capacité de gestion. Ainsi encadrées, les entreprises se concentreront sur l'amélioration de la distribution de l'eau tandis que les pouvoirs publics veilleront à l'intérêt général. Une telle répartition des responsabilités implique que l'eau devra toujours faire l'objet d'une intervention et d'un contrôle publics. Si les pouvoirs publics décidaient de se passer du secteur privé, il est probable qu'ils se priveraient de compétences techniques, de capacités de gestion, d'apports de capitaux et de gains d'efficacité. En revanche, en impliquant les entreprises (dans la gestion notamment), ils pourraient mieux prendre en compte les besoins et les préférences des consommateurs. Alors que la participation du secteur privé dans le secteur de l'eau se développe dans la zone OCDE, tel n'est pas le cas dans les pays non membres en raison des nombreux obstacles existants. [...] Les entreprises et de nombreux responsables du secteur public invoquent la faibles-



se des dispositifs réglementaires et le manque de soutien de la part des autorités publiques par exemple. [...] Les pouvoirs publics qui envisagent de faire appel à des entreprises privées pour améliorer la distribution et la gestion de l'eau seraient bien inspirés de prendre en compte plusieurs éléments. Tout d'abord, un changement de comportement s'impose. Les pouvoirs publics doivent s'abstenir d'intervenir dans la gestion au jour le jour mais doivent assumer leur fonction de superviseur. Un tel changement ne sera pas facile pour plusieurs d'entre eux [...]. Conclusion : les pouvoirs publics doivent continuer de s'impliquer, mais différemment. La question de la tarification de l'eau mérite, également, attention. Le prix de l'eau est souvent trop faible pour attirer d'importants investissements privés, les pouvoirs publics acceptant fréquemment de fournir l'eau potable à un prix nettement inférieur au coût de fourniture. Dans certains cas, cette politique vise à satisfaire les besoins élémentaires de la population, dans d'autres, à éviter l'impopularité, voire à prévenir les troubles civils. En fait, le prix de l'eau reflète

rarement les réalités économiques et cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de l'extraction de l'eau brute et de l'assainissement. Les éventuels investisseurs privés en tirent rapidement les conclusions : selon l'importance des flux futurs de recettes, ils renonceront au projet ou ils ajusteront leurs investissements à la baisse, ce qui réduira l'intérêt du partenariat envisagé. Pourtant, les consommateurs sont souvent disposés à payer davantage pour satisfaire leur besoin élémentaire en eau potable que ne le pensent les pouvoirs publics. D'ailleurs, la plupart des citoyens ordinaires doivent acquitter, à l'heure actuelle, une certaine somme pour en disposer. Non seulement ceux qui vivent dans des quartiers insalubres achètent l'eau potable à des marchands, mais il arrive souvent que les habitants des quartiers pauvres, non raccordés au réseau, payent davantage que les résidents des quartiers plus aisés. [...]

Assurer à tous les citoyens un accès à l'eau potable, quelle que soit leur capacité de payer, représente un objectif majeur pour la plupart des gouverne-



ments. C'est également une condition essentielle à la réussite de tout projet de participation du secteur privé. En effet, bien que les partenariats avec les entreprises privées aient des effets positifs, l'insuffisance des mesures prises pour satisfaire les besoins des catégories défavorisées réduit leur acceptation par la société civile. Il se peut que les pouvoirs publics estiment nécessaire de subventionner l'eau destinée à ces catégories. Ils doivent alors intervenir en soutenant les recettes et en se gardant de recourir à des solutions inefficaces, comme la réduction généralisée des tarifs pour tous les consommateurs. [...]

Une fois le partenariat établi, le travail est loin d'être terminé. Les pouvoirs publics devront veiller en permanence à son bon fonctionnement tandis que les communes concernées devront définir les normes de performance des infrastructures de manière à satisfaire la demande et les besoins locaux. De leur côté, les consommateurs, les défenseurs de l'environnement et les utilisateurs d'eau brute continueront d'exhorter les

autorités à fixer des normes de rejet des polluants dans les eaux superficielles et souterraines et à en contrôler le respect. Si elles faisaient abstraction de ces demandes, cela compromettrait la réalisation des objectifs sociaux et minerait le projet. Les normes fixées ayant, bien évidemment, des implications en termes de coût, il convient de trouver un équilibre réaliste entre, d'une part, la protection des consommateurs et de l'environnement et, d'autre part, la nécessité de maintenir des services d'eau à un prix abordable. La santé reste naturellement prioritaire. L'honnêteté et la transparence vis-à-vis des partenaires et de la collectivité contribueront à

consolider la confiance. Dans tous les contrats, la responsabilité des pouvoirs publics en termes de supervision et de contrôle des partenaires privés devra être clairement affirmée. De même, il est essentiel de préciser les objectifs et d'imposer des mécanismes stricts de compte-rendu afin de favoriser la bonne gouvernance et l'engagement de tous les acteurs. Les pouvoirs publics doivent faire preuve de réalisme et privilégier le type de participation privée qui répond le mieux aux besoins locaux car il n'y a pas de solution « universelle » et de nombreux modèles existent. Certaines autorités peuvent privilégier une solution exclusivement publique, d'autres peuvent préférer une supervision indépendante. Certains partenaires privés seront enclins à prendre plus de risques, d'autres préféreront commencer plus modestement. La négociation et l'accumulation d'expérience permettront de mieux cerner les limites effectives. Ceci dit, la réaction des citoyens constitue le véritable test. De manière générale, les utilisateurs n'accepteront de payer plus cher pour les services d'eau que s'ils ont le sentiment que cela est justifié.



**Source:**

[www.observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/687/Les\\_partenariats\\_dans\\_le\\_secteur\\_de\\_l\\_eau:\\_la\\_recherche\\_d\\_un\\_E9qui-libre.html#sthash.J6AZ2oRp.dpuf](http://www.observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/687/Les_partenariats_dans_le_secteur_de_l_eau:_la_recherche_d_un_equilibre.html#sthash.J6AZ2oRp.dpuf)

# La privatisation de l'eau est une violation des droits de l'homme

[Centre Europe—Tiers-monde, janvier 2010]

L'eau est indispensable à la vie. A ce jour, 1,4 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et près de 4 milliards ne bénéficient pas de conditions sanitaires convenables. Seulement 3% de l'eau de la planète est douce, dont 99% se trouve enfouie dans les glaciers ou dans les couches profondes de la terre. Nous n'avons donc accès qu'à 1% des ressources aquatiques douces de surface. De plus, l'eau est répartie de manière inéquitable sur le globe : abondante dans certaines régions, elle est extrêmement rare dans des zones arides.

La rareté croissante de l'eau aurait dû amener à améliorer sa gestion par la collectivité pour préserver ce patrimoine pour le bénéfice des générations futures. Or, nous assistons actuellement à deux tendances dangereuses.

## 1. utilisation abusive et gaspillage de l'eau dans les sociétés industrialisées

A titre d'exemple, les habitants de l'Amérique du Nord consomment 350 litres d'eau par jour. L'industrie utilise 280 000 litres d'eau pour produire une tonne d'acier et 700 litres pour produire un kilo de papier, sans parler des déchets et des matières radioactives produits par les activités industrielles qui contaminent les eaux. Il faut ajouter à cela l'agriculture industrielle et intensive qui consomme 80% (irrigation comprise) des ressources disponibles<sup>2</sup>.

## 2. privatisation de l'eau et ses conséquences

La tendance actuelle, sous l'impulsion des politiques néolibérales, est de considérer l'eau comme un bien économique privatisable pour en faire une source de profit. La priorité n'est plus dès lors de répondre à un besoin, mais d'être rentable.

## CHIFFRES CLÉS

3%  
Seulement 3 % de  
l'eau est douce

80%  
L'agriculture industrielle  
et intensive consomme  
80% des ressources  
disponibles

Une des conditions mises par la Banque mondiale (BM) à l'allègement de la dette des « pays pauvres fortement endettés » est précisément la privatisation de la distribution de l'eau dans les villes. Ce qui fut le cas du Mozambique en 1998. Aujourd'hui, la quasi totalité des pays du Sud ont appliqué les formules néolibérales du FMI et de la BM et ont privatisé, ou sont en voie de privatiser, la gestion de l'eau. Ce faisant, on supprime le droit à l'eau pour en faire une marchandise.

Au niveau local, national, européen et international, la Lyonnaise des eaux, Vivendi Environnement et SAUR INTERNATIONAL (Bouygues) se partagent géographiquement les marchés de l'eau<sup>3</sup>. Ainsi, soumis aux lois du marché, le prix de l'eau est devenu de plus en plus élevé

pour les populations livrées aux intérêts égoïstes des sociétés transnationales (STN). Au Ghana, les redevances pour l'eau ont augmenté d'au moins 95% et pourraient monter de près de 300% puisque le FMI et la BM exigent qu'on les amène au prix du marché. Exemple : un recouvrement total des frais d'électricité et d'eau fait partie des exigences que doit satisfaire le Ghana pour continuer à recevoir des fonds des institutions financières internationales et un allègement de sa dette conformément à l'initiative des pays pauvres très endettés<sup>4</sup>.

L'expérience des privatisations de l'eau dans divers pays prouve qu'elles posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. En effet, dans une étude de cas préliminaire, le Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable<sup>5</sup>, M. Miloon Kothari, démontre que la privatisation de l'eau n'a pas engendré d'amélioration de la qualité des services pour les populations les marginalisées. Le Rapporteur s'inquiète du fait que, malgré ce constat, la Banque mondiale et les banques de développement régionales soutiennent constamment, dans les régions les plus pauvres, la privatisation des services d'approvisionnement en eau. [...]

M. Kothari en conclut que la privatisation des services publics peut avoir « des effets dévastateurs sur l'économie et la cohésion sociale en cas de problème ». De plus, « plusieurs initiatives de privatisation de l'eau ont été considérées comme un échec ces dernières années », mais aussi « une comparaison des services publics dans les pays en développement a révélé que les systèmes d'approvisionnement en eau entièrement publics comptaient parmi les services les plus efficaces »<sup>6</sup>.

### Conclusion

Les privatisations de l'eau posent de nombreux problèmes. Motivées essentiellement par le profit, les sociétés transnationales n'ont que faire des besoins vitaux des êtres humains, surtout si ces derniers ne sont pas solvables. D'ailleurs, les STN n'honorent pas toujours leurs engagements, comme c'est le cas à La Paz (Bolivie): « la concession à l'entreprise privée s'est accompagnée d'une flambée des prix et d'une détérioration du service. Les règles d'hygiène minimales ne sont plus toujours respectées »<sup>7</sup>.

Si une STN déposait son bilan, par exemple, Vivendi Environnement, au vu de la chute de ses actions en Bourse ces derniers jours, que se passerait-il pour l'approvisionnement en eau des millions de personnes jusqu'à ce qu'une solution de rechange soit trouvée?

Pour augmenter leurs profits, les STN exportent le modèle occidental de consommation de l'eau, alors que l'on sait pertinemment que les res-

sources disponibles sont extrêmement limitées.

Le droit à l'eau est reconnu dans de nombreux instruments internationaux<sup>8</sup> et régionaux<sup>9</sup> et de nombreux pays l'ont inclu dans leur législation<sup>10</sup>. Or, les privatisations de l'eau conduisent inévitablement à l'affaiblissement des pouvoirs publics alors que ces derniers ont, en vertu du droit international en matière de droits humains, l'obligation d'assurer le droit à l'eau pour leurs citoyens.

Au vu de ce qui précède, l'eau, en tant que patrimoine universel de l'humanité et besoin vital à la survie des être humains, ne peut pas être traité comme une marchandise, mais comme un bien commun de l'humanité et un droit de l'homme, conformément au droit international en vigueur. La réaffirmation du droit à l'eau, et son traitement en tant que droit de l'homme, permettra d'éviter de futurs conflits - que certains prédisent - autour de cette denrée devenue rare et assurera la survie des générations futures.



1) La plupart des données citées dans ce texte ont été tirées du livre intitulé « L'eau: patrimoine commun de l'humanité », Cahier trimestriel de l'Alternatives Sud, Vol.VIII (2001) 4, publié par le Centre tricontinental (CETRI) à Louvain-la-Neuve, Belgique.

2) Cf. « Le droit d'accès de tous à l'eau potable et aux services d'assainissement » (E/CN.4/Sub.2/1998/7).

3) Actuellement, ces entreprises approvisionnent plusieurs centaines de millions de personnes dans plusieurs pays.

4) Cf. Dépêche de Inter Press Service du 4 mai 2002.

5) Cf. Rapport sur « le droit à un logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant » (E/CN.4/2002/59).

6) Les villes suivantes sont citées par le Rapporteur : Sao Paulo (Brésil), Debrecen (Hongrie), Lilongwe (Malawi) et Tegucigalpa (Honduras).

7) Cf. in Le Monde Diplomatique, mai 2002.

8) Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur le droit de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration de la conférence des Nations Unies sur l'eau (Mar del Plata en 1977), etc.

9) La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la Convention américaine sur les droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

10) Par exemple : l'Afrique du Sud, le Chili, la Colombie, la France, l'Indonésie, la Suisse, le Vietnam... la liste n'est pas exhaustive.

# Privatisation et eau

[Club 2/3, Oxfam-Québec, 2011]

De nos jours, la sauvegarde et le contrôle de l'eau sont des enjeux qui donnent lieu à de multiples débats à l'échelle planétaire. Maintenant que la ressource diminue, on se demande à qui elle appartient, qui doit être responsable de sa préservation et qui devrait y avoir accès ? La présente fiche propose de nourrir la réflexion sur ce sujet.

## **Un statut discuté, des positions opposées. Un bien commun de l'humanité ; un droit**

Les défenseurs de cette vision des choses croient que l'eau doit être reconnue comme un droit et doit demeurer le patrimoine de l'humanité, sans jamais appartenir à des intérêts privés. Il incomberait à l'État d'en assurer l'accès, la gestion et la qualité. Pour ce faire, seule la reconnaissance du droit à l'accès à l'eau potable par les institutions internationales pourrait garantir des mesures de protection pour que tout le monde y accède.<sup>1</sup>

Jusqu'ici, l'eau n'est pas reconnue en tant que droit en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme à cause de sa nature même. Comme l'air, l'eau apparaissait tellement essentielle que son inclusion n'avait pas paru nécessaire.<sup>2</sup> En 2002 seulement, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a indiqué dans son Observation générale no 15 : « Le droit de l'être humain à l'eau est fondamental pour qu'il puisse vivre une vie saine et digne. C'est la condition préalable à la réalisation de tous ses autres droits »<sup>3</sup>.

L'Observation générale n'est toutefois pas juridiquement contraignante ; elle se veut plutôt comme une indication à sui-

vre. C'est pourquoi, encore aujourd'hui, réclame-t-on une convention sur le droit à l'eau qui établirait les fondements d'un cadre juridique mondial pour une répartition plus juste.

## **Un bien de consommation ; une marchandise**

Pour les tenants de cette vision, l'eau est un besoin au même titre que la nourriture, l'habillement ou le logement, et il est acceptable qu'elle ait un prix et qu'elle soit vendue à l'échelle mondiale. Les gouvernements se voient ainsi dégagés de la responsabilité d'assurer l'accès à l'eau et sa qualité, qui est dès lors abandonnée à la main invisible du marché, comme le reste des produits de consommation.

Ainsi, la priorité n'est pas la réponse à un besoin, mais la rentabilité, et seuls ceux qui en ont les moyens peuvent se procurer de l'eau. C'est jusqu'à maintenant ce modèle qui prévaut et une grande majorité des personnes pauvres achète déjà leur eau à prix élevé sur les marchés.<sup>4</sup>



## **Pourquoi privatiser ? Alléger des dettes (privatisation des services)**

Afin de venir en aide aux pays en développement, on a mis en place des structures qui favorisent l'implantation du secteur privé, dont le Programme d'ajustement structurel (PAS). Le PAS est un programme de réformes économiques créé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Il propose un allègement sensible de la dette des pays pauvres fortement endettés en échange de différentes réformes ayant pour but de réduire les dépenses publiques, entre autres par la privatisation de l'eau. C'est sans doute ce qui explique qu'aujourd'hui, la presque totalité des pays du Sud ont privatisé, ou sont en voie de privatiser, la gestion de l'eau.<sup>5</sup>

## **Un marché lucratif (privatisation de la ressource)**

L'engouement pour l'eau embouteillée croît de 12 % et rapporte à l'industrie 22



milliards de dollars américains par année, malgré le fait que le consommateur doive parfois déboursier 1 000 fois plus que pour de l'eau du robinet. L'industrie se charge d'associer l'eau en bouteille à la santé et le consommateur la boit afin de se sentir bien, même si elle n'est pas nécessairement de meilleure qualité. Signalons qu'avec un volume de 89 milliards de litres par année, la quantité de bouteilles en plastique utilisées et le transport qu'elles nécessitent représentent à eux seuls une menace importante pour l'environnement et le climat.<sup>6</sup>

### Remplir les coffres de l'État (privatisation des services)

C'est souvent pour alléger leurs dépenses que les gouvernements délèguent au secteur privé la gestion et l'entretien des services d'eau. C'est le cas notamment de l'Angleterre qui a, depuis 1989, privatisé les sociétés d'État responsables de la filtration et de la distribution de l'eau. Le gouvernement a effectivement reçu 11,2 milliards de dollars lors de la privatisation, mais d'autres dépenses, dont l'annulation de la dette des compagnies, ont fait en sorte que les contribuables ont dû défrayer 9,5 milliards.<sup>7</sup>

### Les effets de la privatisation

Nous pouvons aujourd'hui constater les conséquences antérieures de la privatisation de la gestion de l'eau, et celles qu'elle continue d'avoir, au Nord comme au Sud. D'une part, la population est directement touchée par une augmentation marquée des prix, par des coupures d'eau pour ceux qui n'arrivent pas à payer et aussi par une dégradation des services.<sup>8</sup> D'autre part, pour demeurer compétitifs et attirer les entreprises, les pays baissent leurs taxes locales et omettent de faire respecter les normes environnementales.

Les gouvernements se retrouvent ensuite avec une capacité fiscale réduite pour récupérer et traiter les eaux polluées, ce qui a des effets sur l'environnement.<sup>9</sup>

### Bolivie

Minimes avant la privatisation, les dépenses pour l'eau ont littéralement explosé, et elles représentent à présent 20 % du revenu mensuel. De plus, les services ont subi une importante détérioration.<sup>10</sup>

### Colombie et Philippines

Lorsque les services d'eau sont interrompus à cause des frais non payés, les femmes se remettent à utiliser de l'eau contaminée et risquent ainsi de contracter de graves maladies. Elles doivent passer de longues heures à transporter de l'eau, en plus d'être incapables d'assumer leurs dépenses pour la nourriture, la santé et l'éducation du fait qu'elles utilisent cet argent pour payer les services en eau.<sup>11</sup>

### Afrique du Sud

C'est en 2000 que des compteurs d'eau prépayés ont été introduits à Kwazulu Natal. Incapables de payer les cartes nécessaires pour utiliser les compteurs, les gens faisaient face à des coupures régulières et n'avaient pas d'autre choix que d'aller chercher l'eau dans les rivières voisines. Le résultat a été catastrophique : 300 morts et plus de 120 000 personnes touchées par le choléra. Ce fut la plus grosse épidémie de choléra de toute l'Afrique du Sud.<sup>12</sup>

### Angleterre

Depuis 1990, on dénote une augmentation de 36 % du prix de l'eau, de 33 % des coupures de services pour non-paiement et une baisse de la qualité de l'eau prouvée



par l'augmentation du nombre de cas de dysenterie qui est une maladie parasitaire.<sup>13</sup> Cependant, les bénéfices des exploitants ont grimpé en flèche.<sup>14</sup>

- Plus de la moitié (59 %) de l'eau en bouteille consommée dans le monde est de l'eau purifiée (eau d'arrosage).<sup>15</sup>

- L'eau embouteillée n'est pas nécessairement plus sûre que l'eau du robinet. Il est possible de trouver dans les deux cas des

polluants et des contaminations microbiologiques. Aussi, l'eau embouteillée est en général moins réglementée.<sup>16</sup>

- Par suite de la privatisation et des politiques de tarification en Afrique du Sud, les prix ont augmenté jusqu'à 600 % depuis 1996, et plus de 10 millions de Sud-africains ont perdu leur accès à l'eau.<sup>17</sup>

### Qu'en est-il au Canada ?

Montréal dépensera 423 millions de dollars

pour installer quelque 30 000 compteurs d'eau qui permettront de tarifier l'utilisation commerciale et industrielle de l'eau.<sup>18</sup>

Les Québécois consomment le tiers de l'eau embouteillée vendue au Canada.<sup>19</sup>

Bien que la ressource d'eau ne coûte pratiquement rien pour les embouteilleurs, le prix de vente est pratiquement le même que pour l'essence. Étonnamment, lorsque l'essence atteint le prix de l'eau, les Québécois crient au scandale!<sup>20</sup>



### Sources :

- 1 à 3 - ONU (Organisation des Nations Unies). 2003. [www.un.org/french/events/water/4.pdf](http://www.un.org/french/events/water/4.pdf).
- 4 - PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2006. [hdr.undp.org/en/media/HDR\\_2006\\_FR\\_Contents.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2006_FR_Contents.pdf)
- 5- CETIM (Centre Europe- Tiers Monde). 2008. [www.cetim.ch/fr/interventions\\_details.php?iid=185](http://www.cetim.ch/fr/interventions_details.php?iid=185).
- 6- ONU (Organisation des Nations Unies). 2003. [www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL\\_ID=5226&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=5226&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).
- 7- Lauzon, L.-P. 1996. [www.cese.uqam.ca/pdf/rec\\_96\\_privatisation\\_eau.pdf](http://www.cese.uqam.ca/pdf/rec_96_privatisation_eau.pdf).
- 8- Barlow, M. 2006. [www.blueplanetproject.net/francais/documents/ConventionONU\\_Droit\\_Eau\\_MaudeBarlow.pdf](http://www.blueplanetproject.net/francais/documents/ConventionONU_Droit_Eau_MaudeBarlow.pdf).
- 9- Poupeau, F. 2002. [www.monde-diplomatique.fr/2002/05/POUPEAU/16514](http://www.monde-diplomatique.fr/2002/05/POUPEAU/16514).
- 10 et 11- AWID (Association for women's rights in development). 2008. [www.awid.org/eng/Issues-and-Analysis/Library/Les-femmes-et-la-privatisation-de-l-eau](http://www.awid.org/eng/Issues-and-Analysis/Library/Les-femmes-et-la-privatisation-de-l-eau).
- 12- L'Écuyer, F. 2003. [eau.apinc.org/spip.php?article95](http://eau.apinc.org/spip.php?article95).
- 13- Association québécoise des organismes de coopération internationale. 2006. « L'eau pour tous, tous pour l'eau! Solidarité en herbe ». Montréal : AQOCI. p. 47.
- 14- CETIM. 2008. [www.cetim.ch/fr/interventions\\_details.php?iid=185](http://www.cetim.ch/fr/interventions_details.php?iid=185).
- 15- ONU (Organisation des Nations Unies). 2003. [www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL\\_ID=5226&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=5226&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).
- 16- Clarke, T. 2005. Regard sur l'industrie de l'eau embouteillée. Ottawa Institut Polaris. p.73.
- 17- L'Écuyer, F. 2003. [eau.apinc.org/spip.php?article95](http://eau.apinc.org/spip.php?article95).
- 18- Radio-Canada. 2007. [www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2007/11/21/007-aqueduc-compteur.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2007/11/21/007-aqueduc-compteur.shtml).
- 19- Clarke, T. 2005. Regard sur l'industrie de l'eau embouteillée. Ottawa Institut Polaris. p.8.
- 20- Ibid. p.26.

# GLOSSAIRE

- **Aqueducs** : Canal ou conduite construit en vue de transporter de grandes quantités d'eau entre deux points, par gravité ou sous pression
- **Banque Mondiale** : Banque dont l'activité essentielle est l'octroi de prêts à long terme aux pays en voie de développement, contrairement au F.M.I. qui agit à court terme.
- **Compteurs** (compteur d'eau) : Dispositif installé dans un tuyau sous pression pour mesurer et enregistrer la quantité d'eau qui y coule.
- **Eau douce** : Eau ayant naturellement une faible concentration en sels ou considérée généralement comme apte au captage et au traitement destiné à la production d'eau potable.
- **Eau brute** : Eau n'ayant subi aucun traitement
- **FMI** : Fond monétaire international. Organisation internationale chargée de surveiller le système monétaire international, de favoriser la coopération monétaire internationale, d'offrir une aide financière aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balances des paiements, de favoriser les relations de change ordonnées entre les pays membres.
- **Imputabilité** : (obligation de rendre compte) Obligation juridique ou morale qu'à une entreprise d'informer ses actionnaires, ses bailleurs de fonds et le public en général de l'usage qui a été fait des ressources appartenant à la collectivité.
- **Irrigation** : Apport artificiel d'eau sur des terres à des fins agricoles.
- **Monopole** : Marché dans lequel il existe un seul vendeur pour une multitude d'acheteurs.
- **OCDE** : Organisation de coopération et de développement économique : est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres — des pays développés pour la plupart — ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. Elle joue essentiellement un rôle d'assemblée consultative<sup>1</sup>.
- **Oligopole** : Situation d'un marché dans lequel un nombre restreint d'entreprises offrent un bien ou un service à un grand nombre d'acheteurs.
- **OMS** : L'OMS est l'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies (<http://www.who.int/about/fr/>)
- **ONU** : Organisation des Nations Unies. Est une organisation internationale regroupant, à quelques exceptions près, tous les États de la planète. Distincte des États qui la composent, l'organisation a pour finalité la paix internationale.
- **Politiques néolibérales** : Politiques influencées par le maintien du libre jeu des forces économiques et l'initiative des individus tout en acceptant l'intervention de l'État. ([www.larousse.fr/dictionnaires/francais/n%C3%A9olib%C3%A9ralisme/54191](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/n%C3%A9olib%C3%A9ralisme/54191))
- **Pouvoir public** : Désigne l'ensemble des autorités étatiques, réunissant les trois pouvoirs classiques : pouvoir exécutif (gouvernement), pouvoir législatif (parlement), pouvoir judiciaire (cours et tribunaux).
- **Privatisation** : Action de transférer au domaine de l'entreprise privée ce qui était du ressort de l'État. Ex : Privatisation d'un service public.
- **Recettes** : Toutes rentrées fiscales et non fiscales qui ont une incidence sur l'excédent ou le déficit de l'État, y compris les recettes internes de l'État.
- **STN** : Sociétés transnationales : Entreprise ayant investi des capitaux et exerçant ses activités dans plusieurs pays
- **UE** : Union Européenne. Association économique et politique de pays appartenant au continent européen, créée dans le but d'assurer par une action commune le progrès économique et social de ses États membres, notamment par la mise en place d'un marché et d'une monnaie unique, d'une politique étrangère et de sécurité commune, et d'une coopération policière et judiciaire en matière pénale.
- **UNESCO** : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (en anglais) OU Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO est une organisation internationale spécialisée l'Organisation des Nations unies (ONU). Créée en 1945, elle a pour but de promouvoir le maintien de la paix dans le monde par l'éducation, la science et la culture. Son siège est à Paris.

*N.B. Toutes les définitions, sauf celles où d'autres références sont indiquées, sont tirées de la source suivante : OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Le grand dictionnaire terminologique, 2001. (<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/index.aspx>)*

**Le Réseau In-Terre-Actif** est le secteur jeunesse du Comité de Solidarité/Trois-Rivières. Il peut se définir comme étant une ressource pédagogique au service d'une citoyenneté mondiale. Destiné aux élèves et aux enseignants des niveaux primaire et secondaire de toute la francophonie, le Réseau In-Terre-Actif répond à la demande d'information sur les questions de développement international, mais il touche également les thématiques de la consommation responsable, de l'environnement, des droits humains, de la mondialisation et de la diversité culturelle. Depuis 1997, il a suscité un vif intérêt dans le monde de l'éducation. Récipiendaire en 2011 en collaboration avec le département des arts de l'UQTR du prix Initiative éducation-culture dans le cadre des Grands prix culturels de la ville de Trois-Rivières, le Réseau In-Terre-Actif a gagné, le 17 octobre dernier, le prix Transformation sociale dans le cadre du Gala Chamberland organisé par la Corporation des organismes communautaires de Trois-Rivières. [www.in-terre-actif.com](http://www.in-terre-actif.com)

## RÉFÉRENCES

BORKEY, Peter. Les partenariats dans le secteur de l'eau : La recherche d'un équilibre. [En ligne], [www.observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/687/Les\\_partenariats\\_dans\\_le\\_secteur\\_de\\_l\\_eau\\_la\\_recherche\\_d\\_eun\\_E9quilibre.html#sthash.J6AZ2oRp.dpuf](http://www.observateurocde.org/news/archivestory.php/aid/687/Les_partenariats_dans_le_secteur_de_l_eau_la_recherche_d_eun_E9quilibre.html#sthash.J6AZ2oRp.dpuf)

CENTRE EUROPE—TIERS-MONDE. La privatisation de l'eau est une violation des droits de l'homme, [En ligne], [www.cetim.ch/fr/interventions/185/la-privatisation-de-l-eau-est-une-violation-des-droits-de-l-homme1](http://www.cetim.ch/fr/interventions/185/la-privatisation-de-l-eau-est-une-violation-des-droits-de-l-homme1).

CLUB 2/3, « Privatisation et eau » dans FICHE 7. H2O pour tous, [En ligne], [oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/Fiche7-Privatisation\\_et\\_eau.pdf](http://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/Fiche7-Privatisation_et_eau.pdf).

LE MINARCHISTE. La privatisation de l'eau : Est-ce que ça fonctionne ? [En ligne], [www.les7duquebec.com/7-de-garde-2/la-privatisation-de-leau-est-ce-que-ca-fonctionne-2/](http://www.les7duquebec.com/7-de-garde-2/la-privatisation-de-leau-est-ce-que-ca-fonctionne-2/)

FEUILLE  
DE NOTES

Pour que vous puissiez tirer profit de cette feuille, notez-y :

- ▶ Les informations que vous jugez les plus pertinentes sur le sujet ainsi que leurs sources respectives ;
- ▶ Vos réflexions et vos réactions à certains propos contenus dans les textes.
- ▶ Des éléments qui vous seront utiles pour vérifier et améliorer la qualité de votre texte (vocabulaire, syntaxe, ponctuation, orthographe d'usage et orthographe grammaticale).

A large, empty rectangular box with a thin grey border, occupying most of the page. It is intended for students to write their preparation notes for the topic of water privatization.